

TABLEAU DES ELEMENTS DU PATRIMOINE PROTEGES AUTRE DE L'ARTICLE L123-1 alinéa 7 DU CODE DE L'URBANISME		
N°	Description	Localisation
1	Chêne vert	Paroissien de la Charente
2	Calvaire	Paroissien de la Charente
3	Chêne vert	La Moine
4	Paroissien de la Charente	Paroissien de la Charente
5	Puits	Chêne vert
6	Chêne vert	Chêne vert
7	Chêne vert	Chêne vert
8	Calvaire	Chêne vert
9	Calvaire	Chêne vert
10	Puits communal	Chêne vert
11	Paroissien de la Charente	Paroissien de la Charente
12	Puits communal	Chêne vert
13	Puits communal	Chêne vert
14	Paroissien de la Charente	Chêne vert

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES			
Número	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Construction d'une station d'épuration des eaux usées	Commune	2 800 m²
2	Biogazification de voirie	Commune	350 m²
3	Biogazification de voirie	Commune	210 m²
4	Biogazification de voirie	Commune	350 m²
5	Biogazification de voirie (largeur réservée entre 2 et 5 mètres)	Commune	2 990 m²
6	Biogazification de voirie et aménagement d'un sentier piéton (largeur réservée de 5 mètres)	Commune	890 m²
7	Biogazification de voirie (largeur réservée de 2 mètres de part et d'autre de la voie)	Commune	2 000 m²
8	Aménagement de la chaussée et des abords de la RD15	Commune	1 490 m²
9	Aménagement d'un espace public	Commune	7 270 m²
10	Aménagement d'un espace public	Commune	210 m²

LEGENDE

Zones urbaines

- UA TISSU BATI DU BOURG ANCIEN ET DES HAMEAUX
- UB TISSU BATI PAVILLONNAIRE
- UE ZONE DEDIEE AUX EQUIPEMENTS

Zones à urbaniser

- 1AU ZONE A URBANISER PRINCIPALEMENT DESTINEE A L'ACCUEIL D'HABITAT

Zone agricole

- A ZONE AGRICOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE SAINT-BRICE



PLAN DE ZONAGE ET RESERVATIONS

PLANCHE 4

REVISION ARRETEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 03/09/2009
REVISION APPROUVEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 04/10/2010

Zone naturelle

- N ZONE NATURELLE
- Ng SECTEUR CIRCONSCRIVANT LE GOLF (BÂTIMENTS ET EQUIPEMENTS)
- NP ZONE NATURELLE PROTEGEE

Autres éléments

- ESPACE BOISE CLASSE
- EMPLACEMENT RESERVE
- SECTEUR SOUMIS AU RISQUE D'INONDATION DE LA VALLEE DE LA SOLOIRE (INFORMATION ISSUE DE L'ATLAS DES ZONES INONDABLE)
- SECTEUR SOUMIS AU RISQUE D'INONDATION DE LA VALLEE DE LA CHARENTE (PPRI)
- PETIT PATRIMOINE (Article L123-1 7° du code de l'urbanisme)
- CHANGEMENT DE DESTINATION (Article L123-3 1° du code de l'urbanisme)